



Utilisation scandaleuse du fonds académique de mutualisation des GRETA pour la mise en place des bureaux des entreprises.

COMMUNIQUÉ

La mise en place d'un bureau des entreprises dans les lycées professionnels est l'une des mesures phares de la réforme Macron pour la voie professionnelle, annoncée depuis près d'un an, pour rapprocher l'École des entreprises !

Il s'avère aujourd'hui que cette mesure n'est pas financée de manière pérenne et repose en fait sur un montage bricolé et fait de bouts de ficelle.

Ainsi pour assurer le financement de l'emploi du responsable du bureau des entreprises, le ministère s'apprête à utiliser le fonds académique de mutualisation (FAM) des GRETA dont il veut modifier le périmètre et les finalités.

À l'origine, ce fonds alimenté par le versement d'une part des produits nets des GRETA, avait pour vocation de sécuriser les risques RH liés à des aléas d'activité, autrement dit il est au service de la sécurisation des personnels intervenant en GRETA. Déjà, avec la marchandisation de la formation, l'utilisation de ce fonds a été étendue au financement des actions de promotion et de conception des formations pour en augmenter la productivité et la rentabilité. La concurrence les a obligé·es à revoir leurs priorités. **Aujourd'hui le ministère prévoit l'utilisation de ces fonds pour financer le bureau des entreprises qu'il veut imposer dans chaque LP alors que ces derniers n'alimentent pas ce fonds.**

C'est un pillage en règle qui est ainsi organisé alors même que les personnels des GRETA connaissent des conditions de travail précaires et fortement dégradées. Ils se sentent méprisés par le ministère qui ne daigne même plus les considérer comme véritablement intégrés à l'Éducation nationale. Ainsi les formateurs GRETA, tout comme les intervenant·es contractuel·les en CFA, ne bénéficient même pas des mêmes droits que les autres contractuel·les enseignant·es. Ils et elles ont été écarté·es, par exemple, des améliorations pour le recrutement et l'emploi des agent·es contractuel·les prévus par le décret de 2016.

Mais dès lors qu'il s'agit de chercher des financements pour des missions déjà par ailleurs largement réalisées par les directeur·trices délégué·es aux formations et leurs assistant·es, le ministère se souvient brusquement de l'existence de cette mission de formation continue au sein de l'Éducation nationale et de l'argent que génère cette mission ou devrait-on dire que génèrent les GRETA et leurs personnels !

La CGT Éduc'Action défend les revendications de tous les personnels travaillant dans les GRETA et aujourd'hui les GIP-FCIP et s'oppose à cette mesure qu'elle juge scandaleuse.

Elle demande la mise en place d'un véritable service public de la formation continue alliant les organismes de formation comme l'AFPA, le CNAM et les GRETA qui ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, pour garantir un statut à ces personnels et de bonnes conditions de formations à ses usagers.

Montreuil, le 16 juin 2023